

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mireille Kassabian

<https://www.cadre21.org/membres/3b2190d956c02d94b4596b85>

Date d'obtention : 2024-02-20 14:59:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Pour appliquer la méthode d'intervention Sexto, il faut être un intervenant scolaire dans une école secondaire qui fait partie du projet. Un des avantages de la trousse Sexto est d'intervenir adéquatement et prendre en charge rapidement les personnes qui sont impliquées dans une situation de sextage. Il est important d'agir rapidement pour limiter le partage des photos et vidéos. En tant qu'intervenant scolaire, nous avons un rôle, une obligation d'agir, suivre les étapes de la trousse et remplir une grille d'évaluation. Cependant, nous ne sommes pas des mandataires de la police. Nous pouvons intervenir seulement lorsqu'un élève nous rapporte une situation (victime, témoin). Nous ne sommes pas en mesure d'appliquer les étapes de la trousse SEXTO lorsqu'un parent nous informe d'une situation en lien avec le sextage. On peut référer le parent au poste de la police. Il est important de ne jamais regarder le contenu d'un appareil électronique pouvant contenir des images (pornographie juvénile), car cela est une infraction criminelle. Depuis la mise en place de la méthode SEXTO, le délai de traitement d'un dossier a beaucoup diminué.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette première partie de la formation m'a permis d'avoir une meilleure connaissance sur le sextage et cela va me permettre de mieux intervenir dans le futur. La trousse est un outil très utile, afin d'intervenir de la bonne manière et d'assurer la sécurité des adolescents impliqués dans une situation de sextage. Je me sens plus équipée, sachant que je peux me référer à la trousse d'intervention SEXTO au besoin.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention de ne jamais regarder le contenu d'un appareil électronique, afin de ne pas compromettre l'intégrité psychologique et physique des élèves, ainsi que de ne pas briser le lien de confiance avec les élèves. En utilisant la grille d'évaluation, je peux savoir la nature des images et vidéos.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

